

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 27/02/2025 - 4149 - 1996 B 01404 - 410 158 158 - DILIGENTIA - Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

DILIGENTIA

111 Rue Berthe MORISOT
59000 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL DILIGENTIA en Société par Actions Simplifiée



81 rue des Ponts de Cé – 49000 – ANGERS
Tél. : 02.41.47.15.16
e-mail : angers@gesco-sa.fr
www.gesco-sa.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite - Compagnie Régionale Ouest Atlantique

SAS au capital de 392.000 €uros – RCS Angers B 321 943 698

DILIGENTIA
111 Rue Berthe MORISOT
59000 LILLE

**Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation
de la SARL DILIGENTIA en Société par Actions Simplifiée**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 7 février 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 août 2024, certifiés dans notre rapport sur les comptes annuels en date du 20 décembre 2024, font apparaître les éléments suivants (en euros) :

	au 31 août 2024	au 31 août 2023
Chiffre d'affaires	1.827.507	1.748.950
Résultat d'exploitation	316.637	262.059
Résultat financier	2.001.725	1.585.819
Résultat net	2.221.656	1.733.409
Capitaux propres	9.094.937	8.299.359
Capital social	452.990	452.990

L'activité de la société et de ses filiales depuis les derniers comptes annuels est satisfaisante et les éléments qui nous ont été communiqués permettent de s'assurer que la situation de la société ne s'est pas dégradée.

Nous n'avons pas identifié de risque en matière de continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le plan juridique.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date des derniers comptes annuels, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Angers, le 25 février 2025

*Pour **GESCO SAS**,
Commissaire aux comptes*

François BOISRAME
Associé